

RAPPORT ANNUEL 2024

sur le prix et la qualité du
service public de prévention
et gestion des déchets
ménagers et assimilés

Bien trier,
mode d'emploi

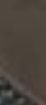
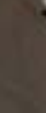
1



2



3



COLLECTE DES
DÉCHETS ALIMENTAIRES :

ça avance !



ÉDITO

Ensemble, faisons évoluer le tri

Le tri des déchets alimentaires s'impose aujourd'hui comme un levier majeur de réduction des déchets et de valorisation des ressources. En 2024, le Select'om a franchi une étape déterminante dans le déploiement de ce service essentiel.

Avec plus de 200 points de collecte installés, ce sont désormais plus de 48 000 habitants qui peuvent trier leurs déchets alimentaires, soit près d'un habitant sur deux sur un territoire. Cette montée en puissance illustre l'engagement du Select'om et la mobilisation progressive des usagers.

Cette dynamique s'inscrit dans une réflexion plus large engagée depuis plusieurs années sur l'évolution du service public de gestion des déchets. Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires constitue la première étape de la refonte globale du schéma de collecte, engagée afin de simplifier les gestes de tri, d'améliorer les performances de recyclage et de maîtriser les coûts, tout en adaptant le service aux besoins actuels et futurs du territoire.

L'année 2025 marquera une étape charnière :

- l'achèvement du déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur l'ensemble du territoire,
- le lancement de nouvelles évolutions structurantes, avec la simplification du tri et la réorganisation des collectes des ordures ménagères et du tri sélectif.

Réduire nos déchets, mieux les trier et mieux les valoriser est un défi collectif.

Chaque geste compte, chaque habitant a un rôle à jouer.

Au Select'om, nous poursuivons cette transformation avec constance et responsabilité.

Avec vous, faisons du tri un réflexe simple et partagé, pour aujourd'hui et pour demain.

Jean-Philippe Hartmann
Président du Select'om

Select'om

52, route industrielle de la
Hardt 67120 MOLSHEIM

Services administratifs :
130, rue de Dachstein
67120 ALTORF

☎ 03 88 47 92 20

✉ accueil@select-om.com

www.select-om.com

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Hartmann, Président

Responsable de la publication :

Laetitia Beck, Directrice Générale des Services

Rédaction et mise en page :

Elise Wohlgemuth, Responsable service Communication et Prévention

Photographie couverture : Select'om/Christelle Litzelmann

Crédits photos : Dorothée Parent - Select'om - freepik.com -

Photos remises : Ecoles - Repair Café Mossig et Vignoble



SOMMAIRE

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

4

1 Présentation du Select'om	5
1.1 Organisation du service	5
1.2 Le territoire	6
1.3 Les moyens humains	8
2 La prévention des déchets	10
2.1 Des efforts à renforcer	10
2.2 Les projets phares 2024	11
2.3 Prévention et sensibilisation	13
3 La collecte des déchets	19
3.1 La collecte en porte à porte	19
3.2 La collecte en apport volontaire	20
3.3 Les déchèteries	21
3.4 Le circuit de vos déchets	24
3.5 Bilan et évolution	26
4 Le traitement des déchets	29
4.1 Quelle valorisation des déchets collectés ?	29
4.2 Les modes de traitement	30
4.3 Bilan et évolution	32
5 Impact environnemental et sanitaire	33

PARTIE 2 LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

34

6 Les coûts d'exploitation du service	35
6.1 Budget et financement	35
6.2 Principales prestations rémunérées à des entreprises	37
6.3 La décomposition des coûts	38

PARTIE 3 ENJEUX ET PERSPECTIVES 2024

40

Lexique et notions générales	42
-------------------------------------	-----------



PARTIE 1

Les indicateurs techniques



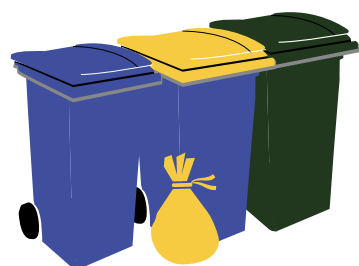
1. PRÉSENTATION DU SELECT'OM

1.1 ORGANISATION DU SERVICE

Depuis sa création en juin 1960, le Select'om est l'établissement public qui a en charge :

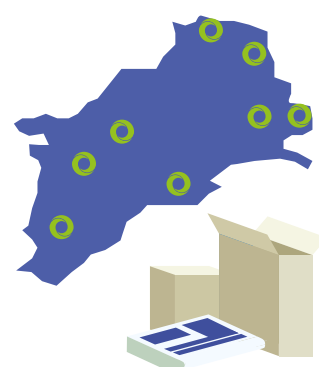
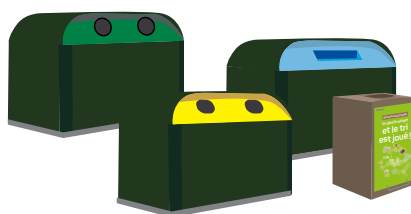
→ LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

exercée en régie sauf pour la collecte des déchets alimentaires :



→ la *collecte en porte à porte* des ordures ménagères et du tri sélectif

→ l'entretien et le vidage de plus de **1050** *conteneurs d'apport volontaire*

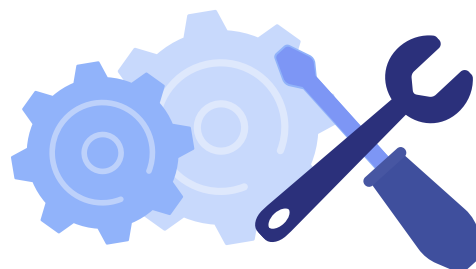


→ l'exploitation de **8** *déchèteries*

→ les **services administratifs**



→ la *prévention* et la *communication*



→ l'*entretien* et la *réparation* du parc de véhicules, du matériel, des déchèteries et des bâtiments.

→ LE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS sur son territoire.

Ce volet est **externalisé** à plusieurs prestataires.



1.2 LE TERRITOIRE

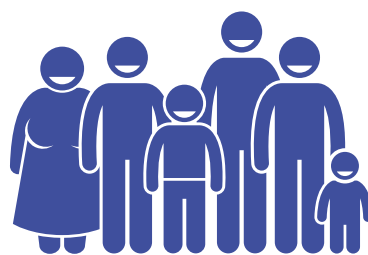
La compétence de **collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** est déléguée au Select'om par :

4 communautés
de communes :

- > de la région de Molsheim-Mutzig
- > Mossig et Vignoble
- > des Portes de Rosheim
- > de la Vallée de la Bruche

69

communes

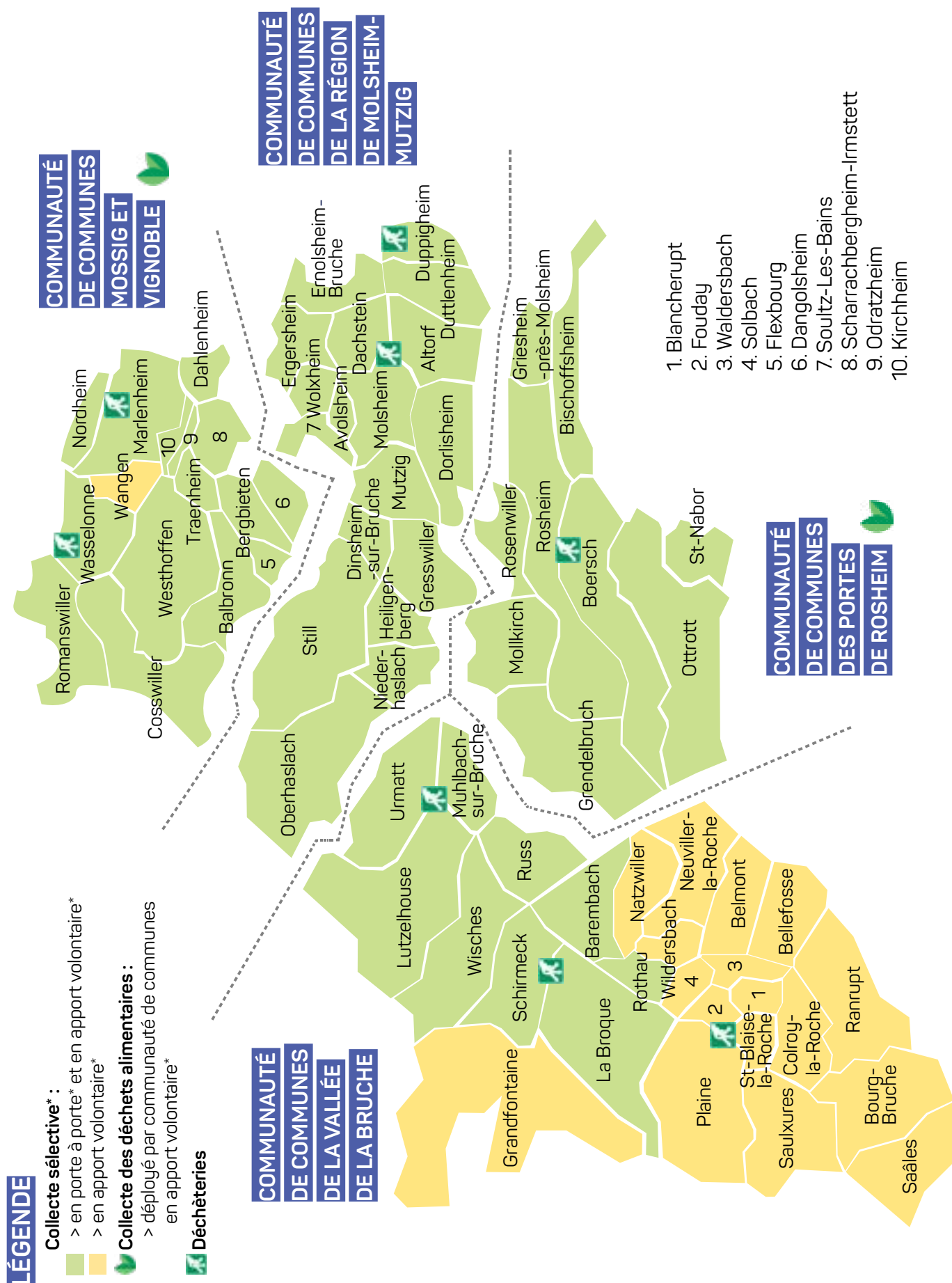


101 178

habitants

*au 1^{er} janvier 2024
(population municipale)*

→ Carte des services proposés aux habitants sur le territoire en 2024





1.3 LES MOYENS HUMAINS

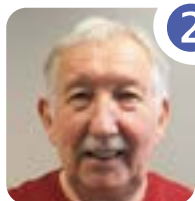
1.3.1 Les élus

→ Les membres du Bureau et leur territoire de référence :



1

Jean-Philippe HARTMANN
Président
Communauté de Communes
de la Mossig et du Vignoble



2

Alain HUBER
1^{er} Vice-président
Communauté de Communes
de la Vallée de la Bruche



3

Michel HERR
2^{ème} Vice-président
Communauté de Communes
des Portes de Rosheim



4

Laurence JOST
3^{ème} Vice-présidente
Communauté de
Communes de la
Vallée de la Bruche



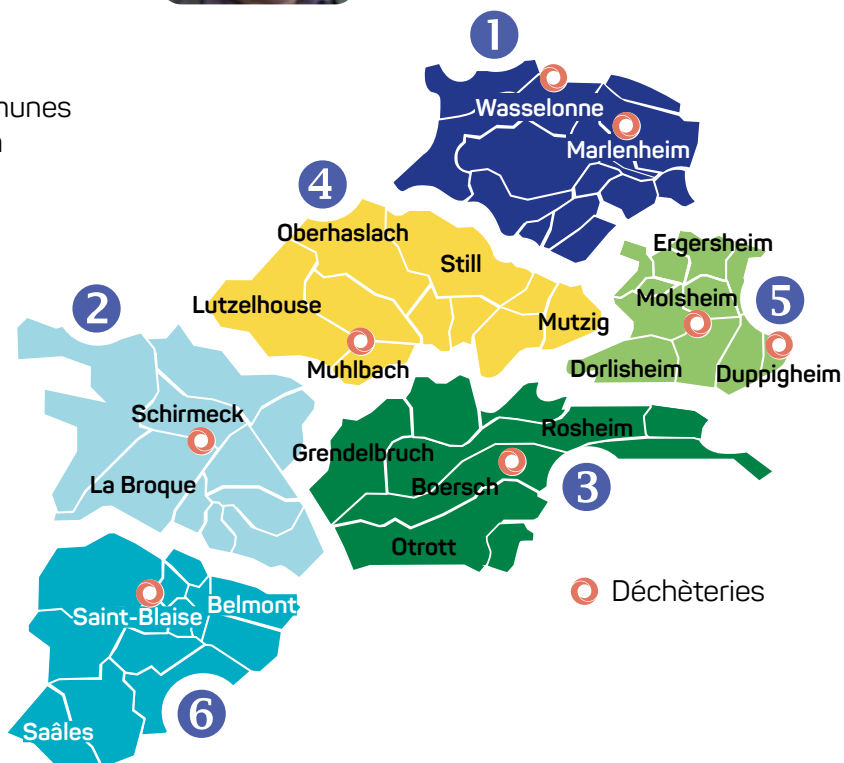
5

Jean BIEHLER
4^{ème} Vice-président
Communauté de Communes
de la région Molsheim-Mutzig
Chargé de l'étude sur la refonte
du schéma de collecte et
de son déploiement



6

Guy HAZEMANN
5^{ème} Vice-président
Communauté de Communes
de la Vallée de la Bruche



↳ Chaque membre du Bureau
a en charge les problématiques
liées à la gestion des déchets
sur un territoire défini.

→ Le Comité Directeur

Le Select'om est **administré par des élus représentant les communautés de communes adhérentes** et formant le Comité Directeur.

Chaque communauté de communes dispose de **2 sièges par commune membre**.

Ces **138 délégués** définissent la **politique de gestion des déchets du territoire**, le **budget** et les **modes de financement** du service public.

→ Le Bureau

Élu parmi les délégués du Comité Directeur, le Bureau est composé de **6 membres permanents**, 1 Président et 5 Vice-présidents. Ils ont chacun en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini et/ou un dossier précis.

Dans un souci d'efficacité, une partie des délibérations sur les affaires courantes du Select'om est déléguée à ce Bureau par le Comité Directeur.

1.3.2 Le personnel

→ L'organisation des services

Plus de **80 agents territoriaux** mettent en œuvre les décisions des élus. Le Select'om regroupe des métiers très variés.





.....

2. PRÉVENTION DES DÉCHETS

.....

Site de compostage collectif à la gendarmerie de Wasselonne



.....

2. PRÉVENTION DES DÉCHETS

.....

Site de compostage collectif à la gendarmerie de Wasselonne

2.1 DES EFFORTS À RENFORCER

Nos poubelles d'ordures ménagères résiduelles **ont diminué de 33% depuis 2010**. Malgré cette progression, nos bacs d'ordures ménagères résiduelles contiennent encore aujourd'hui **beaucoup trop de déchets qui ne devraient pas s'y trouver** :

d'ordures ménagères dans le bac vert en 2024



Comment réduire ma poubelle d'ordures ménagères ?

**JE FAIS
LE BON TRI !**



2.2 COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN APPORT VOLONTAIRE

Après une phase test d'un an menée en 2022 dans cinq communes pilotes, le Select'om a intensifié le déploiement de la collecte des déchets alimentaires en 2024. Un plan d'action sur deux ans a été mis en place pour assurer son extension à l'ensemble du territoire.

En 2024, le déploiement a concerné deux communautés de communes : **Mossig et Vignoble** (incluant la ville de Mutzig) et les **Portes de Rosheim**, soit un total de 48 453 habitants.

Les étapes clés du déploiement

❶ Planification avec les communes

Réunions sur le terrain avec les élus et les services techniques pour adapter le dispositif aux besoins locaux. En moyenne, 1 abribac pour 200 habitants installés en priorité près des logements collectifs et zones de passage pour encourager l'usage.

❷ Communication et distribution du matériel de collecte aux foyers

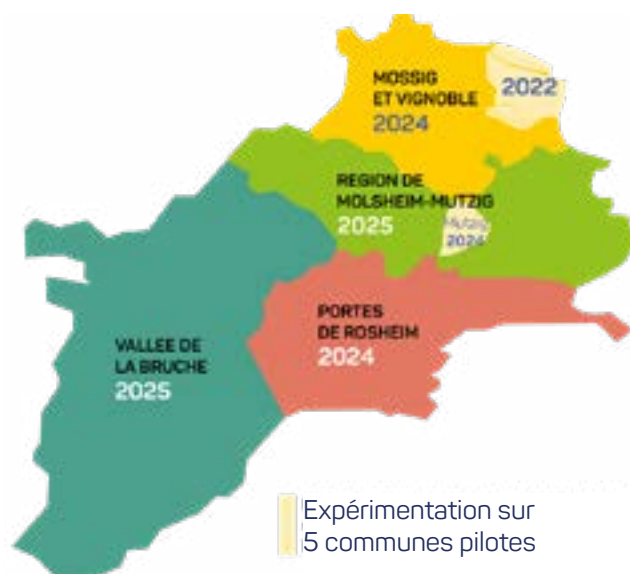
Chaque foyer a reçu à domicile :

- 1 bioseau ajouré
- 100 sacs kraft (2/semaine pour 1 an)
- 1 dépliant d'info et 1 plan des points de collecte

Une **réunion publique d'information** par commune permet d'échanger avec les habitants pour répondre aux questions restantes.

❸ Lancement de la collecte des déchets alimentaires pour être méthanisés.

❹ Evaluation et correction du dispositif de collecte (déplacement ou ajout d'abribacs en fonction des besoins réels constatés).



Un accueil très favorable

L'accueil réservé à ce dispositif de tri des déchets alimentaires a été très favorable. Cet engouement s'explique notamment par la forte médiatisation liée à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2024, de l'obligation pour chaque collectivité de proposer une solution de tri à la source des biodéchets. Les usagers, déjà sensibilisés et en attente de cette initiative, ont manifesté un réel enthousiasme à l'idée d'intégrer ce geste de tri.

Les chiffres 2024

- 212** points de collectes ont été installés sur le territoire déployé (48 453 habitants).
- 26** points de collecte ont été **rapidement doublés** face à la forte affluence rencontrée.
- 18 961** kits de collecte des déchets alimentaires ont été distribués dans les foyers.
- 621** personnes sont venues échanger aux **22 réunions publiques** proposées.
- 368** tonnes de déchets alimentaires ont été collectées et valorisées sur le territoire déployé.



Quel effet sur nos poubelles d'ordures ménagères ?

Les tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles (OMR) envoyés à l'incinération ont **diminué de 2,6% en 2024, soit 512 tonnes**, par rapport à 2023, traduisant une dynamique positive de réduction des déchets résiduels sur l'ensemble du territoire.

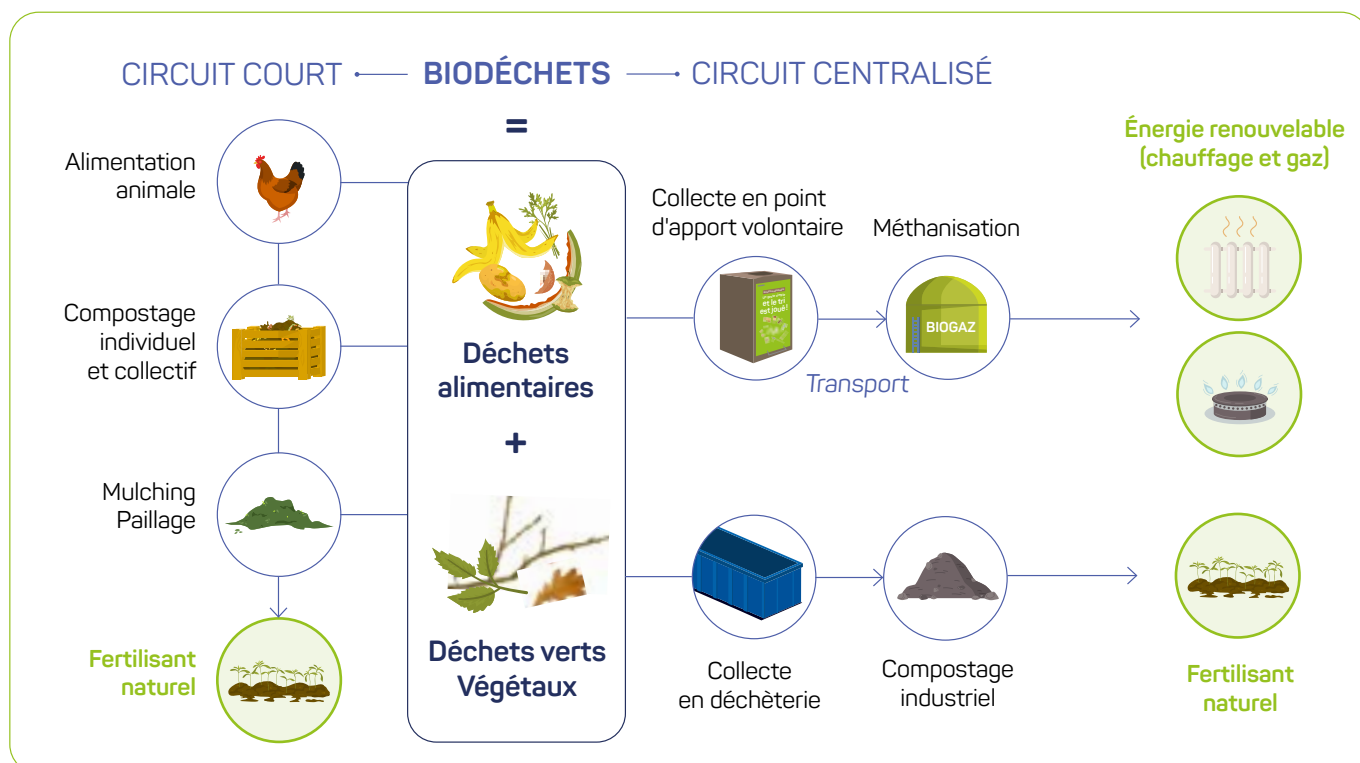
Cette évolution est d'autant plus significative que la population du territoire a légèrement augmenté (+0,24 %), passant de 100 950 à 101 189 habitants.

En termes individuels, cela représente **une baisse de 6 kg par habitant**, passant de 190 à 184 kg/hab/an, soit **une réduction de 3,16%**.

Et la suite ?

En 2025, le déploiement se poursuit sur les deux dernières communautés de communes : la **Région Molsheim-Mutzig** et la **Vallée de la Bruche**. D'ici fin 2025, tout le territoire du Select'om sera équipé pour la collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaire.

→ Aller plus loin : les circuits pour trier les biodéchets à la source



2.3 PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Le Select'om est activement engagé dans la prévention et la sensibilisation des usagers et des scolaires. Retrouvez quelques chiffres et une présentation des principales actions engagées en 2024.



→ Nos chiffres clés 2024

① COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL	② LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
➤ 10 ateliers grand public ➤ 47 composteurs subventionnés ➤ 4 sites de compostage partagé installés ➤ 2 opérations de broyage en déchèterie ➤ 16 animations en école primaire soit 641 enfants sensibilisés	➤ 16 communes accompagnées soit 23 restaurants scolaires audités ➤ 1 355 enfants sensibilisés ➤ 387 jours de pesées sur 23 260 repas ➤ 26 921 kg de gaspillage identifiés ➤ 10 participants à l'atelier cuisine anti-gaspi
③ ENCOURAGER LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI	④ MOINS D'ORDURES MÉNAGÈRES ET PLUS DE TRI
➤ 3 Repair Cafés soutenus ➤ 758 objets de déchets évités soit 3 115 kg ➤ 73 % de réparation des objets en Repair Café	➤ 6 événements labellisés niveau 1 par Eco-Manifestations Alsace ➤ 6 événements accompagnés par le Select'om ➤ 4 classes accueillies en déchèterie soit 143 élèves



2.3.1 Compostage et jardinage au naturel

OBJECTIFS

- Développer le compostage de proximité
- Encourager des pratiques de jardinage limitant les apports en déchèterie (déchets verts) et la production de déchets
- Sensibiliser les jeunes générations aux gestes de tri

ACTIONS MENÉES

➔ Ateliers Compostage et jardinage au naturel

Le Select'om propose un atelier de 2h, au siège du Select'om ou dans les communes membres qui en font la demande. L'atelier combine un apport théorique, un temps d'échanges et permet ensuite l'achat d'un composteur individuel subventionné.

Composteur bois : 50 € au lieu de 90 € (selon conditions, délibération n°025-05-2021)

Entre mai et octobre, les ateliers ont lieu au jardin pédagogique du Select'om pour illustrer les bénéfices du jardinage au naturel. Le public scolaire y est également accueilli lors de la double animation à la déchèterie et au jardin pédagogique (voir point 2.3.4).

Public : particuliers

Modalités : inscription gratuite (calendrier sur le site Internet select-om.com)

➔ Déploiement de sites de compostage partagé

Pour l'habitat collectif et les établissements (écoles, EHPAD...), le Select'om accompagne l'installation de sites de compostage partagé :

- étude de faisabilité et conseils
- formation des référents et participants
- installation des composteurs et de la signalétique
- fourniture du premier apport de broyat

Public : habitat collectif et établissements publics

Modalités : sur demande au service Prévention du Select'om

➔ Sensibilisation à la gestion des déchets verts et opérations broyat

Des sessions de broyage sont ponctuellement organisées en déchèterie. Ces opérations permettent d'échanger avec les usagers sur les pratiques de jardinage au naturel.

Une haie sèche a été installée de façon permanente à la déchèterie de Molsheim. Cette initiative, accompagnée d'une animation sur site, vise à sensibiliser les usagers aux pratiques de réemploi des branchages issus des tailles. Placée à proximité des bennes de déchets verts, elle encourage l'adoption de techniques de jardinage plus durables.

➔ Sensibilisation au compostage et au tri en école primaire

Le Select'om propose une animation pédagogique autour des bases du tri des déchets, du compostage et du gaspillage alimentaire. Le format et le contenu sont adaptés au niveau des enfants.

Public : enfants en milieu scolaire de 3 à 15 ans

Modalités : sur demande conjointe de l'école et de la mairie

→ Installation de composteur pédagogique en école

Un composteur pédagogique ou un site de compostage peut être installé à proximité d'une école ou d'une cantine scolaire pour permettre aux jeunes enfants de pratiquer ce geste de tri dans leur quotidien.

Public : écoles primaires et leurs périscolaires

Modalités : en lien avec un projet pédagogique et sur demande conjointe de l'école et de la mairie

RÉSULTATS

- **10** ateliers Compostage et jardinage au naturel pour le grand public
- **47** composteurs individuels subventionnés
- **4** sites de compostage partagé installés
- **2** sessions de broyage à Molsheim et Boersch et **10m³** de broyat distribués.
- **16** animations pédagogiques soit **641** enfants sensibilisés

PERSPECTIVES : En 2025, le Select'om poursuivra le développement du compostage de proximité. Les actions en déchèterie (broyage, haie sèche) et en milieu scolaire seront reconduites afin de diffuser durablement les bonnes pratiques et de réduire les apports de déchets verts.



2.3.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire et tri des déchets alimentaires

OBJECTIFS

- Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
- Accompagner la mise en place du tri des déchets alimentaires dans le cadre du déploiement de la collecte des biodéchets.

ACTIONS MENÉES

→ Diagnostic en restauration scolaire et accompagnement des périscolaires

Depuis fin 2023, le Select'om accompagne les cantines scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. La démarche débute par un diagnostic du gaspillage alimentaire, incluant des pesées des restes et des repas non servis afin d'identifier les principales sources de gaspillage. Elle se poursuit par une sensibilisation des enfants, adaptée à leur âge, et le lancement d'une seconde phase de pesées pour mesurer l'impact des actions. Enfin, un bilan partagé avec le personnel de cantine et les élus permet d'analyser les résultats et d'améliorer durablement les pratiques.

Cet accompagnement constitue un véritable outil d'aide à la décision : il fournit des données objectives, favorise le dialogue entre les acteurs concernés et permet d'identifier des solutions concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire.

Le Select'om remercie l'ensemble des acteurs mobilisés (animateurs périscolaires, agents de restauration, agents et élus) pour leur accueil, leur disponibilité et leur engagement.

Public : périscolaires des écoles primaires proposant un service de restauration

Modalités : sur contact du Select'om, après déploiement de la collecte des déchets alimentaires

→ Sensibilisation à la cuisine anti-gaspi (SERD)

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), le Select'om a organisé une animation culinaire grand public, mise en place pour la première fois à titre expérimental.

L'atelier permettait aux participants d'échanger sur leurs habitudes de consommation, leurs astuces pour limiter les pertes puis de réaliser une recette anti-gaspi à base de pain rassis.

Public : particuliers

Modalités : inscription gratuite (calendrier sur le site Internet)

RÉSULTATS

Diagnostics en restauration scolaire et accompagnement des périscolaires :

- ↘ **23** restaurants scolaires audités sur les **16** communes accompagnées
- ↘ **1 355** enfants sensibilisés
- ↘ **387** jours de pesées soit **23 260** repas analysés
- ↘ **26 921 kg** de nourriture gaspillée

10 personnes ont participé au 1^{er} atelier cuisine anti-gaspi dans le cadre de la SERD

PERSPECTIVES : Le diagnostic du gaspillage alimentaire en restauration scolaire va se poursuivre sur le reste du territoire pour les 2 ans à venir, en parallèle du déploiement de la collecte des biodéchets.



2.3.3 Encourager la réparation et le réemploi

OBJECTIFS

- ↘ Allonger la durée de vie des objets
- ↘ Limiter les achats neufs
- ↘ Réduire les déchets

ACTIONS MENÉES

→ Soutien aux Repair Cafés

Le Select'om soutient les Repair Cafés portés par 3 associations du territoire :

- ↘ Repair Café Mossig et Vignoble – AGF (Wasselonne)
- ↘ Repair Café Still – Still Animation (lancé en 2023)
- ↘ Repair Café Avolsheim – Association Repair Café Avolsheim (lancé en 2024)

Ces événements ouverts à tous permettent de réparer avec l'aide de bénévoles experts : vêtements, meubles, appareils électriques, vélos, vaisselle, jouets... Ces Repair Cafés sont essentiels pour **repenser notre façon de consommer de façon plus durable**. Plus de la **moitié** des objets apportés sont **réparés** ou **réparables** après l'achat d'une pièce détachée pour quelques euros seulement.

Public : particuliers

Modalités : calendrier sur le site Internet select-om.com et repaircafe.org

Bilan 2024		Repair Café Mossig et Vignoble	Repair Café Still	Repair Café Avolsheim
RESULTATS	Nombre de rencontres	9	9	3
	Nombre d'objets présentés et poids	491 objets 2 041 kg	458 objets 1 914 kg	92 objets 375 kg
	➤ dont objets réparés	325	243	53
	➤ dont objets réparables	60	59	18
	➤ dont objets valorisés en déchèterie	106	155	21
	Pourcentage d'objets réparés/réparables	79 %	66 %	78 %
	Total des déchets évités	1 520 kg	1 287 kg	308 kg
Sur le territoire :		3 115 kg de déchets évités !		

BRAVO aux trois associations qui portent et qui font vivre ces initiatives exemplaires !

PERSPECTIVES : En 2025, le Select'om poursuivra son soutien aux Repair Cafés du territoire afin de consolider ces initiatives locales exemplaires et de développer la culture de la réparation auprès du grand public.



2.3.4 Moins d'ordures ménagères et plus de tri

OBJECTIFS

- Réduire les déchets produits lors des manifestations
- Améliorer le tri hors foyer en accompagnant les organisateurs vers des événements plus responsables
- Sensibiliser les jeunes générations aux gestes de tri

ACTIONS MENÉES

→ Partenariat avec Éco-Manifestations Alsace

Depuis 2011, Éco-Manifestations Alsace accompagne les organisateurs dans la réduction et le tri des déchets. Le Select'om a signé une convention de partenariat et finance l'accompagnement des événements engagés sur son territoire.

Les retours sont très positifs. Les organisateurs ayant bénéficié de cet accompagnement souhaitent poursuivre et renforcer leur démarche pour les prochaines éditions.

Public : associations et communes

Modalités : sur demande à Eco-Manifestation Alsace, avec validation du Select'om pour la prise en charge de l'accompagnement.

→ Accompagnement du Select'om pour des événements engagés

En parallèle de cette convention, le Select'om a également travaillé et mis en place, courant 2024, un accompagnement des associations et communes pour une gestion des déchets plus vertueuse lors des événements :

- en conseillant les organisateurs afin de réduire et trier les déchets produits,
- en valorisant les organisateurs vertueux via un nouveau label La Tribu qui incite financièrement les organisateurs à trier,
- en prêtant du matériel de collecte adapté ainsi qu'un kit de communication afin de mettre en avant la démarche éco-responsable.

Le nouveau label La Tribu est attribué aux organisateurs d'événements qui s'engagent avec :

- des actions permettant de réduire la production de déchets,
- la mise en place du tri des déchets avec des consignes claires auprès des intervenants
- la sensibilisation du public par une équipe de tri.

Public : associations et communes

Modalités : sur demande au service Prévention du Select'om

→ Visite de la déchèterie et du jardin pédagogique du Select'om

Le Select'om propose une **visite d'une demi-journée** afin de permettre aux enfants une **double sensibilisation** :

> Pourquoi est-ce important de bien trier ? Que deviennent nos déchets ? Quels gestes adopter pour réduire les déchets ? Durant une **visite d'1h de la déchèterie**, les enfants sont invités à réfléchir à ces questions et à trouver des réponses.

> Lors d'une **visite d'1h du jardin pédagogique**, les enfants sont invités à toucher et à goûter à tout... Des plantes aromatiques aux fleurs comestibles en passant par des fruits et légumes souvent méconnus, c'est **à nos habitudes de consommation que cette visite s'attaque**.

Public : enfants en milieu scolaire de 6 à 15 ans

Modalités : sur demande conjointe de l'école et de la mairie

RÉSULTATS

6 événements, rassemblant 25 000 visiteurs, ont été accompagnés par Eco-Manifestation Alsace et labellisés niveau 1 :

- Le Bacchus Tour's, organisé par l'office de tourisme intercommunal Mossig et Vignoble,
- Le rassemblement des MJC d'Alsace à Rosheim, organisé par la FDMJC,
- L'Elsass Bike, organisé par le cyclo-club de Wasselonne,
- Le festival Jazz'n Bruche, organisé par l'association Indigo Moonshine,
- La fête de la Mirabelle, organisée par la mairie de Dorlisheim,
- Le festival fou de truck, organisé par l'office de tourisme de Molsheim-Mutzig.

6 événements ont été accompagnés par le service Prévention du Select'om.

4 classes ont été accueillies en déchèterie et au jardin pédagogique en 2024, soit **143** élèves.

PERSPECTIVES : En 2025, le Select'om poursuivra l'accompagnement des communes et associations afin d'augmenter le nombre d'écomanifestations et d'améliorer la réduction et le tri des déchets lors des événements. La double sensibilisation "visite de la déchèterie et du jardin pédagogique" bénéficie de très bons retours des équipes pédagogiques, elle sera reconduite.

3. LA COLLECTE DES DÉCHETS

3.1 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

→ Modalités d'organisation de la collecte et tonnages

Les ordures ménagères résiduelles, les emballages en plastique, métal et briques alimentaires et les papiers/cartons sont collectés en porte-à-porte*. Le détail des 51 communes disposant de la collecte sélective en porte-à-porte est disponible page 7. Ces collectes sont réalisées **en régie par nos agents**.

L'achat des bacs est à la charge des habitants qui sont propriétaires de leur équipement. Des sacs jaunes de tri sont également mis gratuitement à disposition des usagers dans leurs mairies et en déchèterie.

21 551 tonnes
soit 213 kg/an/hab

44 %

**Part de la collecte
en porte à porte
dans les DMA***

	 Collecte des ordures ménagères résiduelles	 Collecte sélective emballages en plastique, métal et briques alimentaires	 Collecte sélective papiers/cartons
Fréquence de collecte	Hebdomadaire	Mensuelle	Mensuelle
Organisation	De 4h30 à 11h50 du lundi au jeudi	Le vendredi selon calendrier annuel	Le vendredi selon calendrier annuel
Présentation pour la collecte	En sacs dans le bac vert	En sacs jaunes ou en vrac dans le bac bleu à couvercle jaune	En vrac dans le bac bleu
Ressources mobilisées (en moyenne)	28 agents 14 camions	15 agents 7 camions	15 agents 7 camions
Distances parcourues pour la collecte	334 303 km	26 759 km	24 553 km
Tonnage collecté 2023	19 179 t	954 t	1 753 t
Tonnage collecté 2024	18 667 t	1 055 t	1 829 t
Évolution 2023>24	- 3 %	+ 11 %	+ 4 %

3.2 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

→ Modalités d'organisation de la collecte et tonnages collectés

Les emballages en plastique, métal et briques alimentaires, les papiers/cartons et le verre sont collectés en points d'apport volontaire.

Collecte sélective* | Elle est réalisée **en régie par nos agents**. Les conteneurs d'apport volontaire sont disponibles dans toutes les communes du territoire qui en ont exprimé le besoin (66 sur 69).

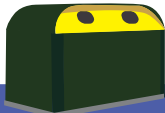
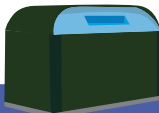
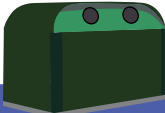
Ils sont vidés chaque semaine par une équipe de 4 agents. Les abords des conteneurs sont nettoyés quotidiennement par un agent dédié.

Collecte des déchets alimentaires | La collecte est réalisée **par un prestataire externe**. Ils sont vidés et nettoyés chaque semaine.

6 068 tonnes
soit 64 kg/an/hab

12 %

Part de la collecte
en apport volontaire
dans les DMA*

	 Collecte sélective des emballages en plastique, métal et briques alimentaires	 Collecte sélective papiers/cartons	 Collecte du verre	 Collecte des déchets alimentaires (26 communes déployées fin 2024)
Nombre de conteneurs	222	224	260	212
Taux d'équipement	1 pour 454	1 pour 450	1 pour 388	en cours
Ressources mobilisées (en moyenne)	3 agents 3 camions		1 agent 1 camion	prestation externe
Distances parcourues pour la collecte	31 343 km	39 822 km	29 102 km	non communiqué
Tonnage collecté 2023	539 t	1 410 t	3 875 t	95 t
Tonnage collecté 2024	583 t	1 324 t	3 793 t	368 t
Évolution 2023>24	8 %	- 6 %	- 2 %	+ 287 %

3.3 LES DÉCHÈTERIES

→ Modalités d'organisation de la collecte

La déchèterie est un **espace aménagé, gardienné et clôturé** où les usagers peuvent apporter **certains de leurs déchets** afin que ceux-ci soient **réacheminés vers les filières de traitement adéquates** (recyclage, valorisation...). Les déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement et donc soumises à une réglementation très stricte.

Le Select'om dispose d'un **réseau de 8 déchèteries** qui maille aujourd'hui son territoire. Elles jouent un rôle essentiel dans la collecte des déchets.

Les huit déchèteries sont **exploitées en régie** par le personnel du Select'om qui assure **le gardiennage et le vidage des bennes**.

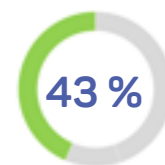
→ Modalités d'accueil dans nos déchèteries

Nos déchèteries sont accessibles uniquement avec **un badge d'accès**. Elles sont ouvertes aux particuliers ainsi qu'aux professionnels (sauf les samedis).

Nos déchèteries sont **interdites aux véhicules de plus de 2,10 m le samedi**.

Rendez-vous sur www.select-om.com/decheteries pour consulter les horaires et infos pratiques relatives à nos déchèteries.

20 942 tonnes
soit 202 kg/an/hab



Part de la collecte
en déchèteries dans
les DMA*



→ Localisation des déchèteries

BOERSCH

Zone artisanale

DUPPIGHEIM

Avenue de la Gare

MARLENHEIM

Rue de l'Usine

MOLSHEIM

52 route industrielle de la Hardt

MUHLBACH-SUR-BRUCHE

Rue de la Gare

SAINT-BLAISE-LA-ROCHE

Route de Poutay

SCHIRMECK

Route du Donon

WASSELONNE

Rue de Hohengoeft

Accueil de 5 communes hors territoire du Select'om :

Dans un souci d'**optimisation des installations publiques**, le Select'om et le Syndicat mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau ont offert aux usagers de Crastatt, Hohengoeft, Rangen, Wangenbourg-Engenthal et Zeinheim la possibilité d'accéder aux déchèteries du Select'om contre une participation annuelle (délibération N° 022-04-2021). Le **nombre d'habitants retenu pour la collecte en déchèterie est donc de 103 745 habitants**.

→ Répartition des entrées par déchèterie

	Nombre d'entrées 2024	% des entrées totales	Evolution 2023→24
BOERSCH	29 608	13%	4%
DUPPIGHEIM	16 195	7%	9%
MARLENHEIM	29 084	13%	7%
MOLSHEIM	78 064	34%	9%
MUHLBACH	23 494	10%	9%
SAINT-BLAISE	12 348	5%	6%
SCHIRMECK	18 617	8%	0%
WASSELONNE	22 625	10%	5%
TOTAL	230 035		+ 7%



→ La collecte des Déchets Ménagers Spéciaux* (DMS)



Les particuliers peuvent ramener **leurs déchets dangereux** en déchèterie dans la limite de **30 kg par mois et par foyer**.

Depuis 2019, une **collecte permanente des Déchets Ménagers Spéciaux** a été mise en place à la déchèterie de **Molsheim**.

La déchèterie est dotée d'un conteneur adapté à la collecte de ces déchets dangereux comme les peintures et les solvants. Les agents de déchèteries sont formés à la classification et à la gestion de ces produits.

Les déchets dangereux acceptés :

- **Acides** : acide sulfurique/chlorhydrique...
- **Aérosols** : colles, insecticides, vernis...
- **Bases** : ammoniaque, soude caustique, nettoyeur et décapant, lessive de soude, chlore liquide pour piscine, déboucheur...
- **Combustibles** : eau oxygénée...
- **Filtres** : filtres à huile et à carburants pour voitures.
- **Phytosanitaires** : insecticides, herbicides, désherbants, engrais, pesticides répulsifs...
- **Pâteux** : colles, cires, vernis, joints silicone, mastic, peintures...
- **Solvants** : acétone, alcool à brûler, décapant ménager, révélateur...

Des **collectes ponctuelles** sont organisées **deux fois par an dans les autres déchèteries**.

Les dates sont disponibles sur le site Internet.

➔ Répartition des tonnages collectés en déchèterie par type de déchets

Tonnages	TOTAL 2021 en tonnes	TOTAL 2022 en tonnes	TOTAL 2023 en tonnes	TOTAL 2024 en tonnes	Evolution 2023→24
Ampoules & tubes	5	5	7	7	0%
Batteries	37	26	34	28	-18%
Bois	2 216	1 956	1 834	1 935	6%
Capsules Nespresso	29	18	14	8	-43%
Déchets stockés*	42	0	0	0	/
DEEE*	904	827	823	870	6%
DMS*	102	81	84	89	6%
Encombrants	2 972	2 696	2 572	2 698	5%
Ferrailles	1 049	931	923*	996	8%
Gravats	6 106	5 883	5 487	4 957	-10%
Huiles minérales	41	42	42	45	7%
Huiles végétales	11	13	11	16	45%
Huisseries	57	41	28	28	0%
Meubles	1 963	1 909	2 563	1 920	-25%
Papiers/cartons	1 045	959	959	859	-10%
Piles	7	7	8	10	25%
Plastique, métal et brique alimentaire	154	152	156	170	9%
Plastiques rigides	17	17	32	38	19%
Plâtre	857	802	814	818	0%
Pneus	101	63	81	63	-22%
Radiographies	1	0	1	1	0%
Végétaux	4 857	3 742	3 751	4 758	27%
Verre	612	639	613	628	2%
TOTAL	23 185	20 809	20 795	20 942	+ 1%

➤ Les tonnages globaux sont stables (+1 %). On observe une augmentation des tonnages de végétaux (météo) et une progression maîtrisée des déchets valorisables, ce qui est plutôt cohérent avec une évolution vers de meilleures pratiques de tri.

* Tonnage rectifié par rapport au rapport annuel 2023

3.4 LE CIRCUIT DE VOS DÉCHETS

De la prévention des déchets, au tri et à sa nouvelle vie, suivez le parcours des principaux déchets ménagers collectés. Votre geste de tri et le respect des consignes données sont essentiels pour permettre le traitement adapté de chaque déchet.

PRÉVENTION

- Limiter les lingettes et produits d'hygiène jetables
- Prévenir le gaspillage alimentaire
- Composter

TYPE DE DÉCHET



Ordures ménagères



SUR 100% DES COMMUNES
En porte-à-porte (bac vert)
Toutes les semaines



Déchets alimentaires



POUR 48% DES HABITANTS
En point d'apport volontaire



Emballages plastiques, métalliques et briques alimentaires



POUR 93% DES HABITANTS
En porte à porte (bac jaune)
Tous les mois



SUR 96% DES COMMUNES
En point d'apport volontaire

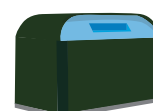
- Trier ses déchets
- Utiliser un stop pub
- Boire l'eau du robinet
- Limiter les emballages
- Réutiliser son cabas
- Acheter en vrac
- Réduire ses impressions



Papier/carton



POUR 93% DES HABITANTS
En porte à porte (bac bleu)
Tous les mois



SUR 96% DES COMMUNES
En point d'apport volontaire



Verre

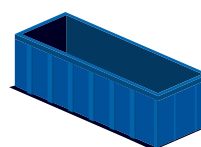


SUR 100% DES COMMUNES
En point d'apport volontaire

- Faire réparer ses appareils
- Jardiner au naturel
- Gérer ses déchets verts
- Donner des objets et des vêtements
- Limiter les produits polluants et dangereux



Encombrants, gravats, bois, déchets verts, déchets spécifiques et d'équipement, meubles, ferrailles, pneus etc.



SUR 100% DES COMMUNES
En déchèterie

TRAITEMENT

EXEMPLES DE NOUVELLE VIE

Valorisation
énergétique*

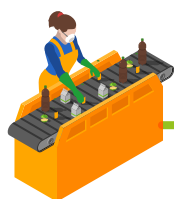


Réseaux de chaleur, vapeur et électricité

Méthanisation*



Énergie renouvelable et engrais naturel



Centre de tri

Recyclage*
Plasturgie
Métallurgie



Avec le plastique : vêtement, couette, siège auto
Avec l'aluminium : chaise, cadre de vélo, trottinette
Avec l'acier : boîte de conserve, canette, clé
Avec les briques alimentaires : papier cadeau, etc.

Recyclage*
Papeterie



Papier/carton

Recyclage*
Verrerie



Verre

*Se recycle
à l'infini !*

Réutilisation*
Recyclage*
Compostage*
industriel
Valorisation
énergétique*
Élimination*



Énergie, compost, nouveaux objets, panneau isolant
ou en bois compressé, vélo, etc.

3.5 BILAN ET ÉVOLUTION

→ Combien de déchets avons-nous produit en 2024 ?

DMA* = DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés en 2024 par le service public d'élimination des déchets :

474 kg par habitant

En 2023 au Select'om : 477 kg/habitants | Évolution **2023→24** : - 1 %

France : 559 kg par habitant en 2023

OMA* = ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES



**Ordures
ménagères
résiduelles**

184 kg
par habitant

Évolution
2023→24 : - 3 %

France : 225 kg/hab



**Recyclables⁽¹⁾ secs
hors verre**

56 kg
par habitant

Évolution
2023→24 : - 2 %

Total Select'om : 100 kg/hab
France : 117 kg/hab



Verre⁽¹⁾

44 kg
par habitant

Évolution
2023→24 : - 2 %

En cours de déploiement



**Déchets
alimentaires**

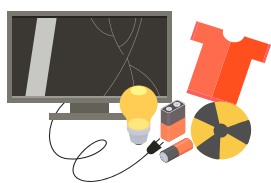
Rapporté à l'ensemble
du Select'om

4 kg
par habitant

*Note : 48 453 habitants
desservis en 2024*

France : 17 kg/hab

DÉCHETS OCCASIONNELS*



**Déchets déchèterie
et encombrants⁽²⁾**

186 kg⁽³⁾
par habitant

Évolution
2023→24 : 1 %

France :
216 kg/hab (déchèterie)

(1) inclus la collecte en déchèterie
(2) hors recyclables secs et verre
(3) le nombre d'habitants retenu pour nos déchèteries est de 103 745 habitants. Ce chiffre prend en compte l'accueil des habitants de Crastatt, Hohengoeft, Rangen, Wangenbourg-Engenthal, Zeinheim dans nos déchèteries. Voir page 22.

Source tonnages France :
Ademe - La collecte des déchets par le service public en France
Résultats 2023 - Synthèse

→ Évolution 2021-2024 : tableau des tonnages par déchets collectés

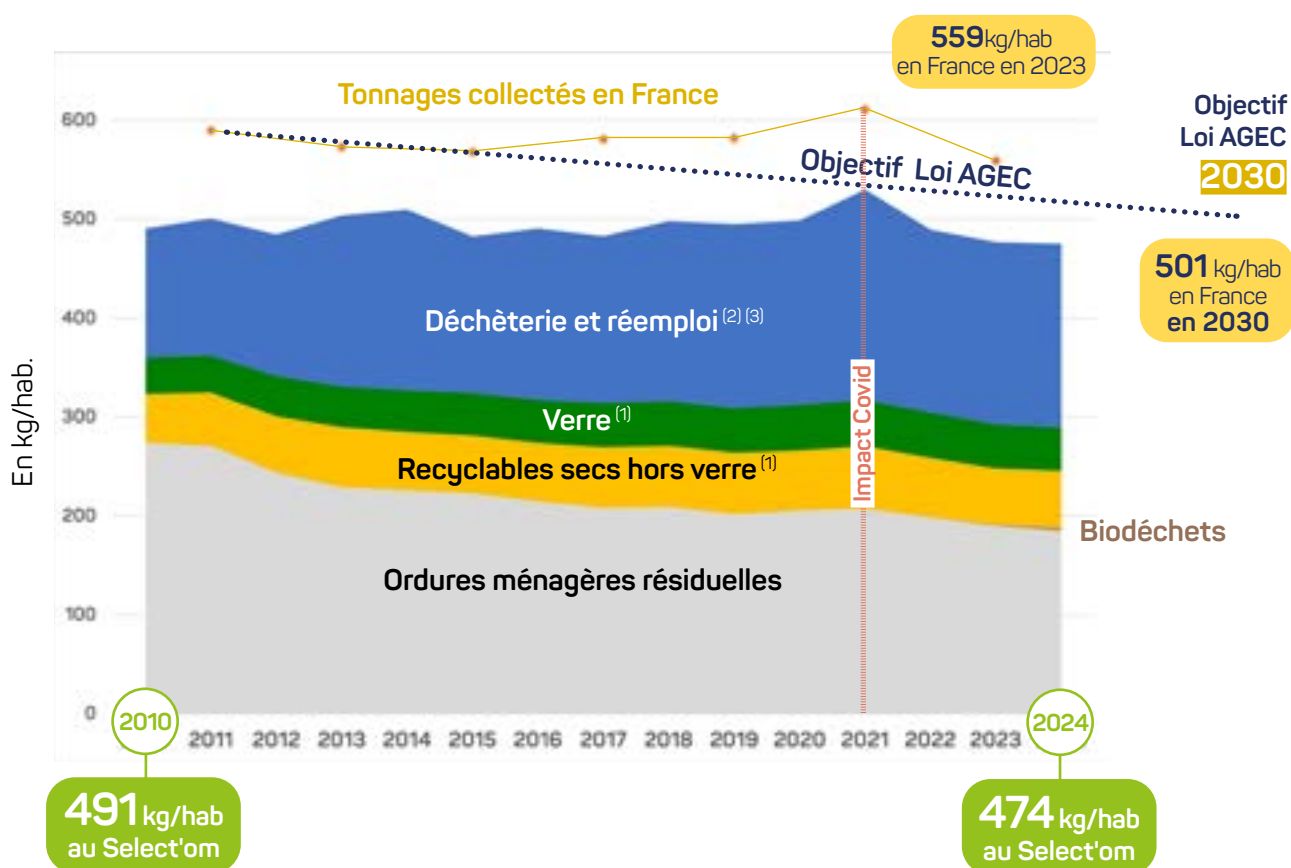
TONNAGES par type de déchet	TOTAL 2021 en tonnes	TOTAL 2022 en tonnes	TOTAL 2023 en tonnes	TOTAL 2024 en tonnes	Evolution 2023→24
Ampoules et tubes	5	5	7	7	0 %
Batteries	37	26	34	28	-18 %
Bois	2 216	1 956	1 834	1 935	6 %
Capsules Nespresso	29	18	14	8	-43 %
Déchets alimentaires	0	24	95	368	287 %
Déchets stockés* (déchèterie + EMMAÜS)	424	26	0	0	/
DEEE*	904	827	823	870	6 %
DMS*	102	81	84	89	6 %
Encombrants	2 675	2 696	2 572	2 698	5 %
Ferrailles	1 049	931	923*	996	8 %
Gravats	6 106	5 883	5 487	4 957	-10 %
Huiles minérales	41	42	42	45	7 %
Huiles végétales	11	13	11	16	45 %
Huisseries	57	41	28	28	0 %
Meubles	1 963	1 909	2 563	1 920	-25 %
Ordures ménagères résiduelles	20 926	20 007	19 179	18 667	-3 %
Papiers/cartons	4 718	4 416	4 122	4 012	-3 %
Piles	7	7	8	10	25 %
Plastique, métal et brique alim.	1 608	1 603	1 649	1 808	10 %
Plastiques rigides	17	17	32	38	19 %
Plâtre	857	802	814	818	0,5 %
Pneus	101	63	81	63	-22 %
Radiographies	1	0	1	1	0 %
Végétaux	4 857	3 742	3 751	4 758	27 %
Verre	4 680	4 639	4 488	4 421	-1 %
TOTAL GÉNÉRAL	53 392	49 777	48 600	48 561	-0.1 %

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des tonnages de tous les déchets collectés depuis 2020. Depuis 2021, on constate un **beau recul des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (-11%)** à la faveur de **plus de tri sélectif (+12%)** et des **déchets alimentaires**.

Note : la baisse de tonnage des capsules Nespresso (-43%) s'explique par une redistribution des flux de recyclage vers la collecte en tri sélectif plastique, métal et brique alimentaire.

* Tonnage rectifié par rapport au rapport annuel 2023

→ Évolution 2010-2024 des tonnages collectés



Le graphique ci-dessus présente l'évolution des tonnages collectés par le Select'om, en kg par habitant, depuis 2010, en séparant les 4 principaux flux de déchets collectés.

Au Select'om : on note une **belle diminution de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles** (-33 % entre 2010 et 2024) en faveur de **plus de tri en collecte sélective et surtout en déchèterie**. De façon plus globale, les tonnages collectés par habitant **évoluent peu entre 2010 et 2024** (491 kg collectés par habitant en 2010 contre 474 kg par habitant en 2024).

En France, Résultats de l'enquête collecte – données 2023 Ademe : "En 2023, le service public de gestion des déchets a collecté 37,8 Mt de déchets ménagers et assimilés soit 559 kg/habitant. Cela représente une baisse importante par rapport à l'année 2021 (- 8,6 % des tonnages et - 8,7 % en kg/habitant). Pour rappel, 2021 avait présenté une forte hausse par rapport aux années précédentes. La baisse est plus mesurée entre 2023 et 2019 avec une réduction du ratio de DMA de 23 kg/habitant soit une baisse de 4,0 % sur 4 ans.

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « Loi AGEc » a fixé l'objectif de **réduction de déchets ménagers et assimilés de -15% en 2030 par rapport à 2010**. Cette baisse des tonnages collectés remet la France sur **une trajectoire compatible avec les objectifs de la loi AGEc**, après la hausse observée en 2021."

(1) les chiffres inclus la collecte en déchèterie

(2) les chiffres s'entendent hors recyclables secs et hors verre

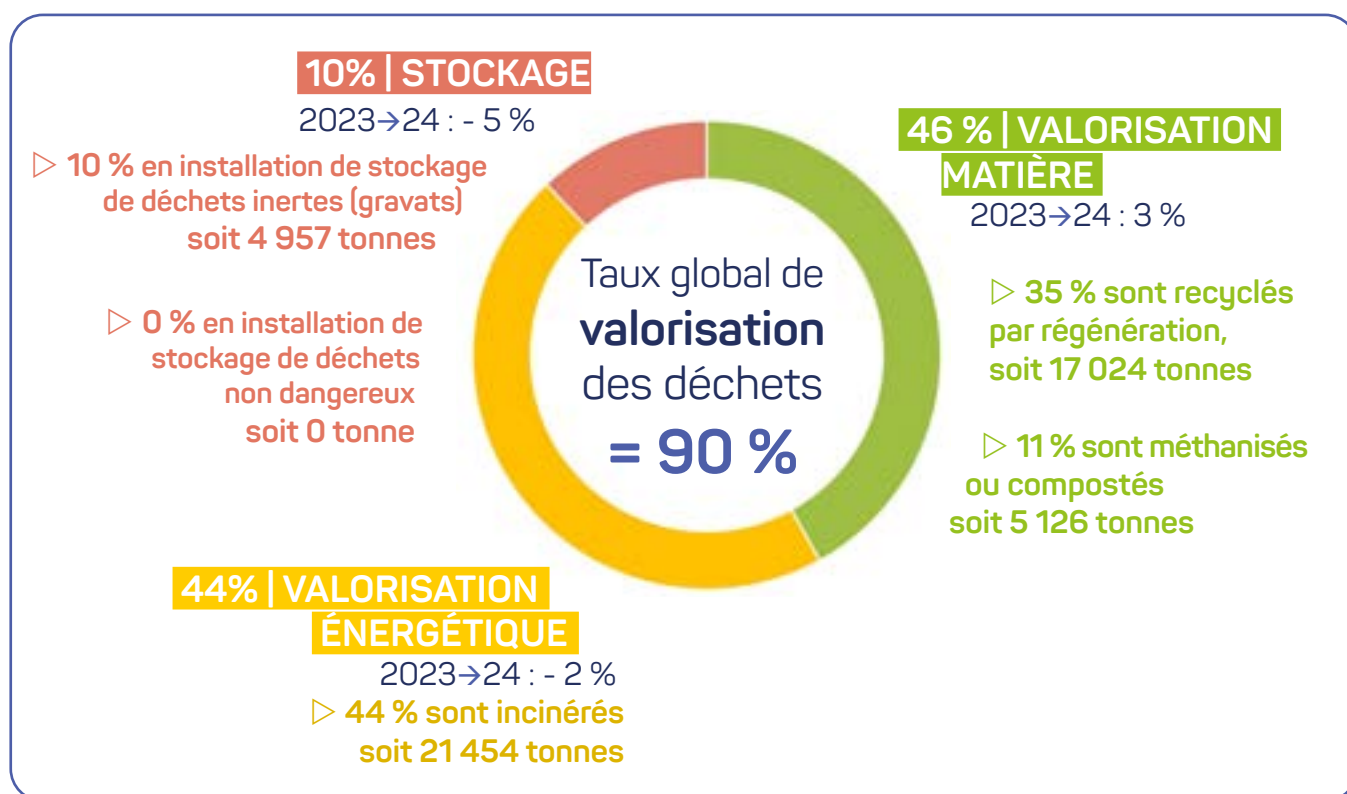
(3) le nombre d'habitants retenu pour nos déchèteries est de 103 745 habitants. Ce chiffre prend en compte l'accueil des habitants de Crastatt, Hohengoeft, Rangen, Wangenbourg-Engenthal, Zeinheim dans nos déchèteries. Voir les modalités d'accueil en déchèterie.

Source tonnages France : Ademe - La collecte des déchets par le service public en France Résultats 2023

4. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le centre de tri Paprec de COVED à Richwiller

4.1 QUELLE VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS ?



90 % de déchets valorisés* | **10 %** de déchets non valorisés

➤ 90 % des déchets collectés par le Select'om sont valorisés, dont 46 % via une valorisation matière : recyclage, compostage et méthanisation.

➤ Déchets en installation de stockage de déchets non dangereux :

le Select'om a dépassé l'objectif réglementaire de réduire de 50 % de stockage de déchets non dangereux non inertes entre 2010 et 2025. Ce chiffre s'explique par la volonté du Select'om de s'orienter vers de nouvelles filières de traitement moins polluantes.



Le verre est fondu pour redevenir du verre, il se recycle quasiment à l'infini



4.2 LES MODES DE TRAITEMENT

Le Select'om sous-traite le traitement et la valorisation des déchets collectés. Les destinataires des déchets sont des éco-organismes et des prestataires choisis dans le cadre de marchés publics.

➔ Modes de traitement et tonnages par type de déchets

Mode de traitement et quantité (2024)		Type de déchets	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Évolution 2023→24
Valorisation matière 22 150 t	Recyclage : Régénération ou réutilisation	Ampoules & tubes	7	7	0%
		Batteries	34	28	-18%
		Bois	1 834	1 935	6%
		Capsules Nespresso	14	8	-43%
		DEEE	823	870	6%
		Ferrailles	923	996	8%
		Huiles minérales	42	45	7%
		Huiles végétales	11	16	45%
		Huisseries	28	28	0%
		Meubles	2 563	1 920	-25%
		Papiers/cartons	4 122	4 012	-3%
		Plastiques, briques alimentaires, emballages acier/alu	1 649	1 808	10%
		Plastique rigide	32	38	19%
		Piles	8	10	25%
		Plâtre	814	818	0%
		Pneus	81	63	-22%
		Radiographie	1	1	0%
		Verre plat	4 488	4 421	-1%
	Recyclage : Compostage industriel	Végétaux	3 751	4 758	27%
	Recyclage : Méthanisation	Biodéchets	95	368	288%



Le bois est valorisé en fonction de sa qualité : le plus beau sera recyclé pour faire des panneaux de bois compressé



Après traitement, le plastique se recycle en arrosoir, siège auto, vêtements, couette, barquettes, etc.

Mode de traitement et quantité (2024)		Type de déchets	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Évolution 2023→24
Valorisation énergétique 21 454 t	Valorisation énergétique	Ordures Ménagères résiduelles (OMR)	19 179	18 667	-3%
		Divers déchèteries	2 572	2 698	5%
		Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	84	89	6%
Stockage 4 957 t	ISDI - Installation de stockage de déchets inertes	Gravats	5 487	4957	-10%
	ISDND - Installation de Stockage pour les Déchets ménagers et assimilés Non Dangereux	Déchets divers et encombrants	0	0	/

➤ Retrouvez la hiérarchie des modes de traitement et l'ensemble des définitions dans le lexique à la fin du rapport annuel.

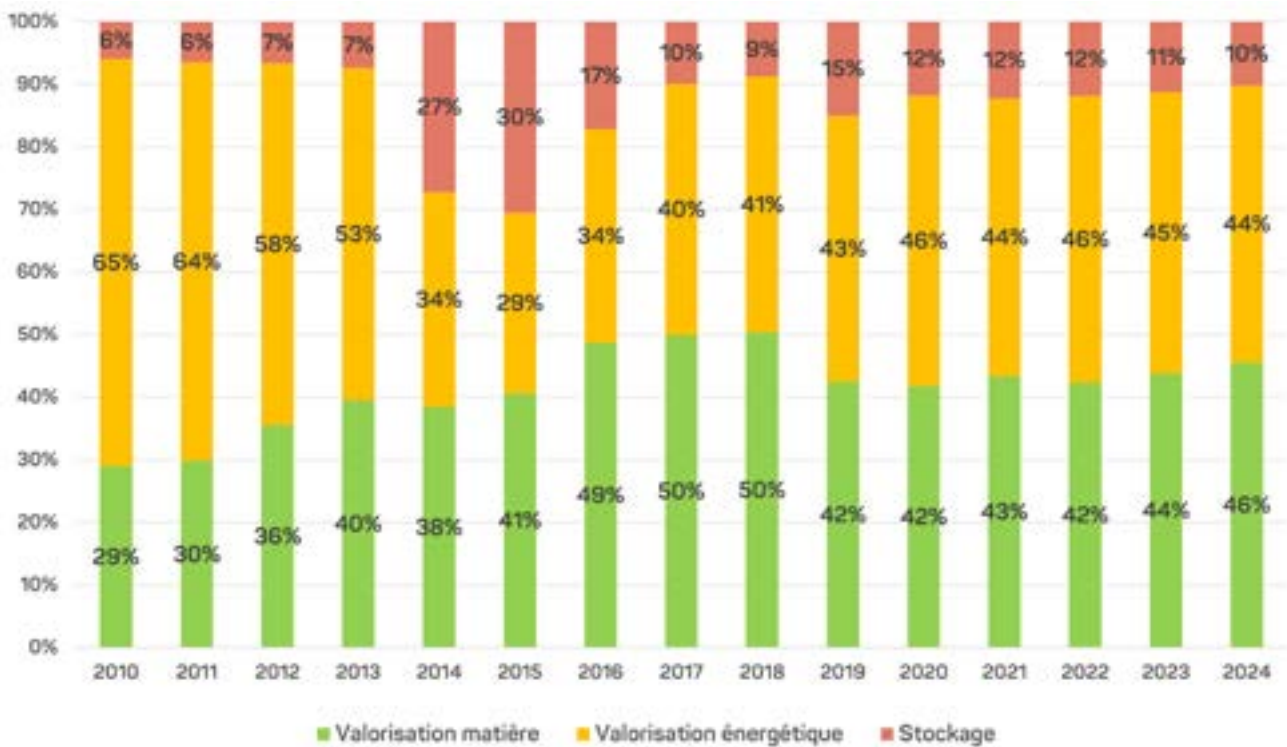
La hiérarchie des traitements selon le code de l'environnement

Quand la production de déchets n'a pas pu être évitée (prévention), les traitements doivent privilégier, dans l'ordre, la réutilisation, le recyclage et la valorisation matière puis les autres valorisations (dont énergétique). L'élimination ne constitue qu'une solution de dernier ressort.



4.3 BILAN ET ÉVOLUTION

→ Évolution de la valorisation des déchets depuis 2010



→ Perspectives par rapport aux principaux objectifs réglementaires

	Objectifs réglementaires	Résultats Select'om 2024	Leviers d'évolution
Déchets ménagers et assimilés par habitant ⁽¹⁾	-15 % entre 2010 et 2030 soit un objectif national de 501 kg/habitant	- 3 % entre 2010 et 2024 soit 474 kg/habitant	> Renforcer la prévention et l'évitement des déchets
Valorisation matière des déchets non dangereux non inertes ⁽²⁾	+ de 65% en 2025	51 %	> La généralisation de la collecte des déchets alimentaires > La refonte du schéma de la collecte sélective
Stockage des déchets non dangereux non inertes ⁽²⁾	-50 % entre 2010 et 2025	- 100 %	
Stockage des déchets ménagers et assimilés ⁽¹⁾	10 % max en 2035	10 %	> Poursuivre la recherche de nouvelles filières de traitement moins polluantes pour les 11 % de gravats encore stockés.

Sources : ⁽¹⁾ Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) - février 2020

⁽²⁾ Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) - août 2015



5. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Conscient des conséquences écologiques que peuvent avoir les opérations de gestion des déchets, le Select'om agit au quotidien en essayant de limiter son impact sur l'environnement et de prévenir la pollution.



Voici un aperçu des **mesures spécifiques prises en 2024** pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement.

Jardin responsable

Le Select'om est engagé dans la promotion du **jardinage au naturel**. Préparer le sol à la grelinette, arroser économe, favoriser la **biodiversité**, le **paillage** et le **mulching sont autant de pratiques** mises en place au jardin pédagogique du site de Molsheim.

Fauche tardive

En 2024, le Select'om continue son **action de fauche tardive sur les espaces verts** des déchèteries et de son siège administratif.

La fauche tardive est l'action de tonte mécanique ou manuelle réalisée sur une prairie ou parcelle. Elle est pratiquée en septembre.

Cette méthode permet aux espèces présentes (faune et flore) **d'effectuer l'ensemble de leurs cycles sur place et de préserver les sols**. Elle permet également à la plupart des fleurs des prés de se ressemer. Elle contribue ainsi à **préserver et à promouvoir la qualité botanique des prairies**.



PARTIE 2

Les indicateurs économiques et financiers

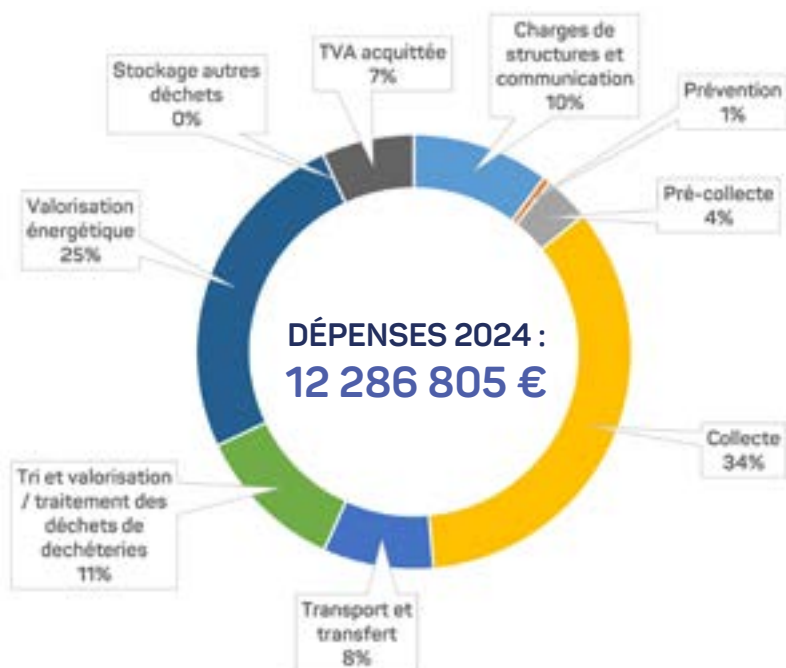
Conformément aux recommandations de l'ADEME, les coûts sont présentés de manière synthétique et les chiffres sont arrondis au delà de 1€.

6. LES COÛTS D'EXPLOITATION DU SERVICE

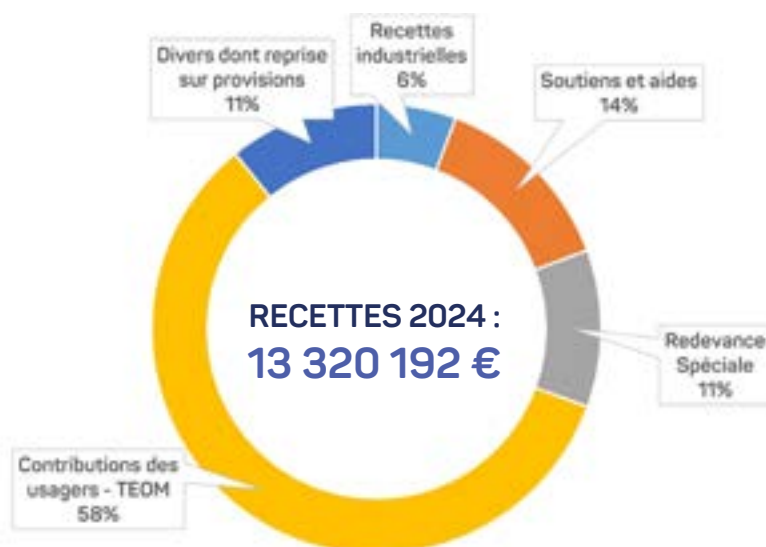
6.1 BUDGET ET FINANCEMENT

→ Budget 2024 : les dépenses et les recettes

➤ Charges de fonctionnement : compte administratif 2024



➤ Recettes de fonctionnement : compte administratif 2024



→ Financement : les principales recettes en détail



Contribution des usagers, TEOM + participation du Syndicat mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau : 7 771 555€

Le financement du syndicat se fait principalement via la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM). Cette taxe figure sur l'avis de la taxe foncière.

Elle est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux et du taux de la TEOM voté chaque année.

Le Select'om vote un taux unique pour l'ensemble de son territoire. Le taux est de 7,2 % pour 2024.

La participation du Syndicat mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau est versée pour l'accès aux déchèteries du Select'om des usagers de Crastatt, Hohengoeft, Rangen, Wangenbourg-Engenthal et Zeinheim (délibération N° 022-04-2021). Les usagers autres que les ménages sont assujettis à la redevance spéciale dont le montant est déterminé en fonction du service rendu par la collectivité, c'est-à-dire en fonction de la nature et de la quantité des déchets pris en charge par le Select'om. Les tarifs sont votés annuellement par le Comité Directeur.



Soutiens et aides des organismes agréés : 1 725 637 €

CITEO

écomobilier

CITEO
emballages

CITEO
papiers

ECO MOBILIER

1 392 K€

185 K€

66 K€

Re_fashion

ECO
DDS

Corepile

OCAD3E

Refashion

ECO DDS

Corepile

75 K€

2 K€

4 K€

1 €



Recettes industrielles : 760 497 €

Les recettes industrielles constituent pour l'essentiel la vente de matériaux recyclables.



Subvention d'exploitation ADEME : 78 500 €

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Il s'agit d'un soutien financier accordé par l'ADEME.



Redevance spéciale : 1 498 402 €

La réglementation prévoit que l'**élimination des déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers** soit financée par une **redevance spéciale**. Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

Par conséquent, pour la facturation des déchets que les usagers autres que les ménages présentent à la collecte, ces derniers sont assujettis à la redevance spéciale sur la base d'un décompte semestriel établi en fonction du nombre d'enlèvements et selon le volume du ou des conteneurs présentés à la collecte et des apports en déchèteries. Pour les petites quantités, un forfait minimum a été mis en place depuis 2015.



6.2 PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel des prestations 2024 en TTC
ACTUA	Mise à disposition de personnel temporaire	142 345 €
COVED	Tri des corps creux	616 694 €
GRAS SAVOYE	Assurance des droits statutaires	312 235 €
SCHROLL	Traitement des déchets de plâtre	96 966 €
SENERVAL	Traitement des déchets incinérables	3 841 488 €
SOS PNEUS	Fourniture et montage de pneumatiques	83 570 €
VEOLIA	Mise en balles et transfert des corps creux	208 171 €
VEOLIA	Traitement des déchets végétaux	97 246 €
VEOLIA	Transfert des déchets incinérables de déchèterie	66 528 €



6.3 LA DÉCOMPOSITION DES COÛTS

→ Le coût complet en € HT par habitant

Le **coût complet** est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût est pertinent pour **mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation**.

113 €

C'EST CE QUE **COÛTE PAR HABITANT** LE SERVICE PUBLIC DE **GESTION DES DÉCHETS**

153 €^{HT}
en France en 2023

→ Le coût aidé en € HT par habitant

Le **coût aidé** est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) **après déduction des** :

- **produits industriels** (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers),
- **soutiens des éco-organismes** (filieres à responsabilité élargie des producteurs/REP),
- **aides publiques**.

Ce coût reflète **la charge restant à financer par la collectivité**.

127 €^{HT}
en France en 2023

Coût aidé /
Reste à charge
pour l'utilisateur

86 €

Soutiens
éco-organismes

17 €

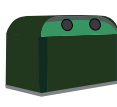
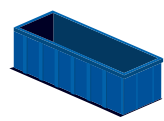
Produits
industriels
et aides

10 €

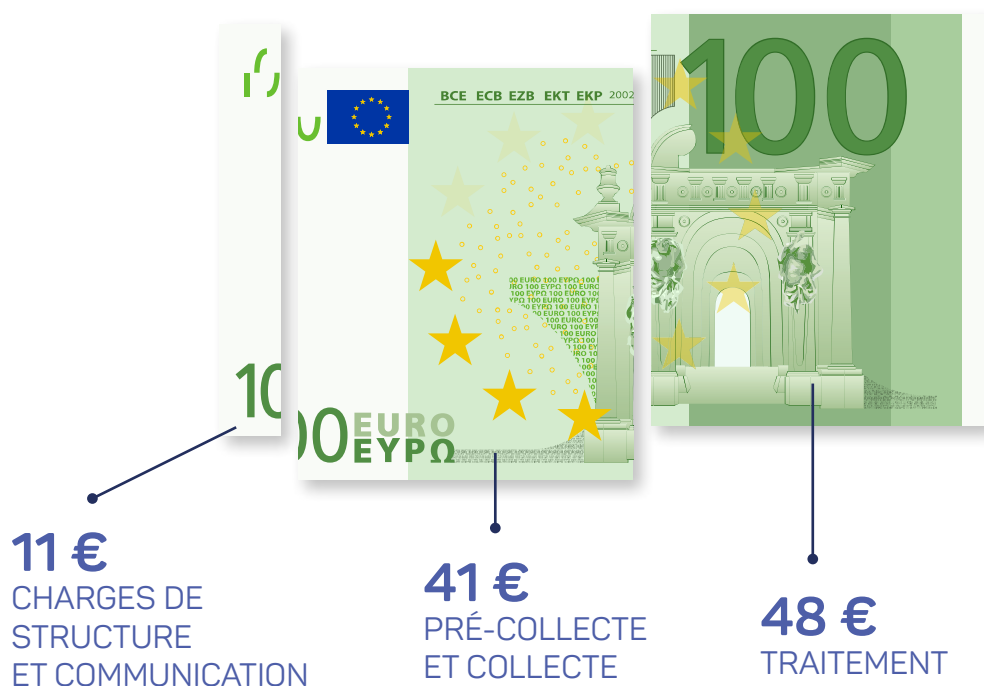
→ Détail du coût aidé (après déduction des recettes et subventions)

↘ en € HT par habitant

↘ en € HT par tonne

						
	Ordures ménagères résiduelles	Déchets alimentaires	Emballages recyclables	Papiers/cartons	Verre	Déchèteries/encombrants
Coût aidé 2024 en €/hab	60 €	2 €	1 €	2 €	2 €	18 €
Évolution 2023→24	9%	100%	200%	-60%	0%	-5%
Moyenne France 2023	66 €	NC	16,50 €		2 €	31 €
Coût aidé 2024 en €/tonne	323 €	650 €	81 €	41 €	54 €	100 €
Évolution 2023→24	11%	-13%	276%	-64%	4%	1%

→ En 2024, lorsque le Select'om perçoit 100 €, il les utilise comme suit :



Sources chiffres 2023 : Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France hexagonale - Données 2023, publication janvier 2026

PARTIE 3

Enjeux

et perspectives 2025

→ Refonte du schéma de collecte

Face aux évolutions réglementaires, aux enjeux environnementaux et à la nécessité d'optimiser le service public, le Select'om poursuit la **refonte de son schéma de collecte engagée en 2020**.

Cette démarche vise à simplifier les gestes de tri, améliorer les performances de recyclage, maîtriser les coûts de collecte et adapter les moyens techniques et humains aux besoins actuels et futurs du territoire.

La première phase, engagée sur l'ensemble du territoire, a porté sur la **mise en place progressive de la collecte des déchets alimentaires**. L'année 2025 marquera l'achèvement de ce déploiement, notamment sur les communes de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig et de la Vallée de la Bruche, encore non desservies.

La seconde phase du projet concerne la **réorganisation des collectes des ordures ménagères et du tri sélectif**. À la suite d'un diagnostic complet des pratiques actuelles, de nouveaux besoins ont été identifiés. Les élus ont ainsi adopté, lors du comité directeur de novembre 2024, la **simplification du tri**.

Elle repose sur plusieurs évolutions majeures :

➤ **Un bac de tri unique** : emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires, papiers et cartons seront désormais regroupés dans un seul

bac jaune. Cet équipement sera fourni aux foyers qui n'en disposent pas encore.

➤ **Fin des sacs jaunes** : ce mode de collecte sera supprimé.

➤ **Fréquences de collecte modifiées** :

- les ordures ménagères seront collectées tous les 15 jours, à l'exception des communes de plus de 5 000 habitants (Molsheim, Mutzig, Rosheim et Wasselonne) ;
- le bac jaune sera collecté tous les 15 jours sur les 69 communes du territoire.

➤ **Maintien de la collecte en point d'apport volontaire** : l'apport volontaire pour les déchets recyclables restera possible, sans changement pour la collecte du verre.

L'année 2025 sera ainsi une année charnière. Elle permettra de **poser les bases opérationnelles et organisationnelles de cette évolution structurante**, qui impacte l'ensemble du fonctionnement du Select'om.

Une **phase d'expérimentation sera menée sur la Haute Vallée de la Bruche** pour tester différents modes de distribution des bacs auprès des usagers.

En parallèle, les ressources humaines, logistiques et techniques nécessaires seront progressivement mises en place afin de préparer un déploiement à plus grande échelle dès l'année suivante.

→ Accompagnement des organisateurs de manifestations

Conscient de l'impact environnemental généré par les événements mais aussi du rôle qu'ils peuvent jouer en matière de prévention auprès du public, le Select'om a engagé un travail visant à **accompagner les organisateurs de manifestations** souhaitant réduire la production et l'impact de leurs déchets.

Cette offre prévoit notamment des **conseils personnalisés**, la mise à disposition d'**outils pratiques**, l'identification de **solutions adaptées** à la nature de l'événement ainsi que **l'appui à la sensibilisation** des bénévoles et des participants.

Les premiers accompagnements pourront être réalisés dès 2025. Cette phase de lancement permettra d'expérimenter l'offre sur le terrain, de recueillir les retours d'expérience des organisateurs et, si nécessaire, d'ajuster le dispositif afin qu'il réponde au mieux aux besoins du territoire.

→ PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Suite au recrutement en 2024 d'une chargée de mission prévention et tri des déchets, le Select'om a engagé **l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. Ce document stratégique, obligatoire pour les collectivités en charge de la gestion des déchets, vise à définir les actions à mettre en œuvre pour réduire durablement la production de déchets sur le territoire.

La première étape consistera en une phase de **diagnostic approfondi**. Celui-ci permettra d'établir un état des lieux des données socio-économiques, des habitudes de consommation, ainsi que des quantités et typologies de déchets collectés. Sur la base de ce constat partagé, **des objectifs chiffrés et adaptés au territoire seront ensuite fixés**.

Une fois ces objectifs définis, un **plan d'actions** sera construit afin d'y répondre de manière opérationnelle. Il intégrera des mesures visant à **prévenir la production de déchets, encourager la réutilisation, renforcer le tri et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire** – habitants, collectivités, associations et professionnels.

L'année 2025 sera ainsi consacrée aux travaux nécessaires à la construction du PLPDMA, qui constituera la **feuille de route du Select'om en matière de prévention des déchets pour les années à venir**.

→ Nouvelles déchèteries

Le projet d'une **nouvelle déchèterie à Wisches** avance. Cette nouvelle installation doit remplacer la déchèterie de Schirmeck, devenue trop exiguë et enclavée.

Les autorisations administratives nécessaires ont été délivrées, les **travaux pourront donc débuter en 2025**.

Cette nouvelle déchèterie doit permettre de mettre en place de **nouvelles filières de tri**, un **espace pédagogique**, un **local réemploi** ainsi qu'un **casier de broyat** pour répondre aux besoins des usagers.

Une attention particulière a été portée sur la **sécurisation des déplacements** à l'intérieur du site. En effet, une voie de circulation indépendante de celle accessible aux usagers sera aménagée pour permettre l'accès des véhicules de maintenance.

Le Select'om a acquis un **terrain à Rosheim en décembre 2024** pour y construire une nouvelle déchèterie. L'année 2025 sera consacrée à la définition précise du projet, à son chiffrage et à sa validation.

Des études seront également menées en 2025 pour **améliorer l'accueil des usagers, la sécurité et les conditions de travail des agents** dans la déchèterie de Molsheim et de Wasselonne.

→ Travaux d'extension du siège

Le constat a été fait qu'avec l'augmentation du nombre de projets du Select'om et la création rendue nécessaire de nouveaux postes, une **évolution des locaux s'imposait**.

Une réflexion sera menée en 2025 sur un **projet d'extension et de réaménagement du rez-de-chaussée du siège du Select'om**.

L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents et de permettre un fonctionnement plus efficient des services.

LEXIQUE ET NOTIONS GÉNÉRALES

Déchets de la collectivité ↘ Espaces verts publics ↘ Voirie et marchés ↘ Assainissement	DMA - Déchets ménagers et assimilés ↘ Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets, comprenant :	
	Déchets occasionnels ↘ Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, déchets dangereux	OMA - Ordures ménagères et assimilées ↘ Les déchets de routine/du quotidien, comprenant :
	OMR - Ordures ménagères résiduelles ↘ Poubelle verte	Collectes sélectives en porte-à-porte ou en apport volontaire ↘ Tri sélectif papiers/cartons, emballages plastiques/métal, verre ↘ Déchets alimentaires

Déchets inertes : qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement au contact d'autres matières.

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (matériel informatique, électroménager, etc.).

DDS ou DMS : Déchets Diffus Spécifiques ou Déchets Ménagers Spéciaux, déchets dangereux de bricolage ou de jardinage produits occasionnellement par les ménages. Ils représentent un risque pour la santé ou l'environnement.

Collecte en apport volontaire : les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte.

Collecte en porte-à-porte : lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des bacs/sacs qui sont disposés sur le domaine public ou privé.

Collecte sélective : concerne les déchets ménagers triés par les producteurs ou usagers (papiers/cartons, emballages plastiques, métal etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitements spécifiques.

La hiérarchie des traitements



1 Prévention

La prévention des déchets consiste à éviter ou à réduire la production des déchets et à en limiter la nocivité.

2 Réutilisation / réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau / pour un usage identique.

3 Valorisation matière

Utilisation de déchets en substitution à d'autres matières ou substances, dont font partie :

> Le recyclage

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

> Le compostage

Processus naturel de décomposition de matières organiques (biodéchets) en présence d'air et d'eau par des êtres vivants, dans des conditions d'équilibre physico-chimique.

> Le remblaiement de carrières

> La méthanisation (valorisation matière et énergie)

Processus naturel basé sur la dégradation des matières organiques. A la fin du processus, une partie de la matière organique résiduelle a été transformée en biogaz et le reste en matières minérales et organiques, c'est le digestat.

4 Valorisation énergétique

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

5 Élimination des déchets

Mode de traitement réservé aux déchets ultimes pour lesquels aucune autre valorisation n'est possible.

> Stockage des déchets

C'est un endroit dans lequel les déchets qui ne peuvent être ni recyclés ni valorisés énergétiquement sont transportés par une benne basculante et déchargés. Les déchets sont stockés dans de tels endroits de façon à pouvoir contrôler leurs effets sur l'environnement. Il existe 3 types d'installation :

ISDI : Installation de Stockage pour Déchets Inertes (gravat, sable, béton etc.). Ce sont les déchets les plus stables, ils ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante.

ISDND : Installation de Stockage pour les Déchets ménagers et assimilés Non Dangereux. Ce sont des déchets dits ultimes.

ISDD : Installations de Stockage de Déchets Dangereux soumises à autorisation et destinées à accueillir des déchets dangereux, au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

Select'om

52, route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM

Services administratifs : 130, rue de Dachstein 67120 ALTORF

☎ 03 88 47 92 20 ✉ accueil@select-om.com